

Miric Roberge

Prenez avis que Brice Armand Davakan, dont l'adresse du domicile est le 152, boulevard de Lucerne, appartement 101, Gatineau, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Miric Roberge, né le 25 mars 2010 à Gatineau et fils de Sandra Roberge.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Miric Roberge dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Roberge-Davakan.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Gatineau, le 13 octobre 2010

BRICE ARMAND DAVAKAN

35961-43-2

Renato Raphaël Boivin

Prenez avis que Nestor Vladimir Vasquez, dont l'adresse du domicile est le 5182, rue De Gaspé, Montréal, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Renato Raphaël Boivin, né le 25 mai 1997 à Sherbrooke et fils de Marie-Hélène Boivin.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Renato Raphaël Boivin dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Vasquez Boivin.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 18 octobre 2010

NESTOR VLADIMIR VASQUEZ

35973-43-2

Ministères, Avis concernant les...

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire

Municipalité de Sainte-Marguerite*Changement de nom*

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, donne avis qu'il a approuvé en date du 15 octobre 2010, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de Sainte-Marguerite en celui de « Municipalité de Sainte-Marguerite-Marie », située dans la municipalité régionale de comté de La Matapédia.

*Le ministre des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire,*
LAURENT LESSARD

2534

Ressources naturelles et Faune

Programme de réforme cadastrale

CONCERNANT l'interdiction d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par le mandat de rénovation cadastrale 2246

Il incombe au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de fixer la période (d'au plus 15 jours) pendant laquelle il est interdit d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par un mandat de rénovation cadastrale, conformément à l'article 15 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois. Cette période débutera le 15 novembre et se terminera le 29 novembre 2010 inclusivement, ou dès l'entrée en vigueur du plan cadastral de rénovation, si elle survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire en cause est situé dans la circonscription foncière de Shawinigan et comprend, en référence aux cadastres suivants :

Paroisse de Saint-Élie : les lots 2 à 8.

Rang 5 : les lots 18 à 37.

Rangs 6 et 7 : les lots 19 à 38.

Rang 8 : les lots 10 à 30.